

Pourquoi accorder aux EnR intermittentes 70 GW dont la France n'a aucun besoin ?

Synthèse

Le projet de décret PPE3 prévoit un déploiement massif des énergies renouvelables intermittentes (éolien et solaire), conduisant à un parc total de 153 GW en 2035.

Cette stratégie entraînerait une surproduction électrique potentielle de **+ 42 % par rapport aux besoins domestiques estimés à 580 TWh/an**. Cette électricité excédentaire ne pourra pas être exportée dans des conditions économiques satisfaisantes.

Le Céréme propose une **réduction d'environ 70 GW de la surcapacité envisagée**, en conservant uniquement les projets déjà autorisés ou en phase administrative avancée.

1. Un excès de production inutile et coûteux

Selon les documents PPE3, la production projetée atteindrait **823 TWh en 2035**, soit **243 TWh de plus** que les 580 TWh estimés pour les besoins domestiques, hors export.

Or, ces 243 TWh excédentaires :

- ne seront pas exportables à tout moment en raison des conditions de marché ou de réseau,
- nécessiteront des dispositifs de délestage, comme le bridage de productions intermittentes.

En réalité, une partie seulement des capacités supplémentaires prévues par le projet de décret sera nécessaire pour satisfaire la demande domestique, ce qui pose la question des filières à privilégier.

Le bon sens commande de privilégier :

- les moyens **pilotables et décarbonés** : nucléaire, EnR hydrauliques et thermiques (biogaz, biomasse, déchets),
- les **technologies déjà amorties et compétitives**.

2. Aucune justification à disposer de 153 GW d'EnR intermittentes en 2035

Le projet PPE3 prévoit d'investir 102 GW supplémentaires d'éolien et solaire d'ici 2035.

Or, en conservant les 51 GW existants et en y ajoutant les 29 GW de projets autorisés (12 GW éolien terrestre, 4 GW éolien en mer, 13 GW solaire), et sur l'hypothèse raisonnable d'une augmentation de la consommation domestique de +9% d'ici à 2035, la France disposerait en 2035 de **80 GW** d'EnR intermittentes produisant 150 TWh/an.

Elle dispose par ailleurs de **32 GW** d'EnR hydrauliques et thermiques pilotables produisant 105 TWh/an. Ainsi, les besoins domestiques en électricité seraient en 2035 couverts à 43 % des par les énergies renouvelables.

Il n'existe donc aucune justification technique ou climatique qui légitimerait d'aller au-delà de ce niveau. La surcapacité en EnR intermittentes s'établit ainsi à 73 GW arrondis à **70 GW**.



3. Impact sur la sécurité d'approvisionnement en pointe hivernale

Le scénario de pointe hivernale estime une demande de **98 GW**, marge de sécurité incluse. Avec le parc projeté dans la PPE3, la pointe serait satisfaite à **+1 GW près**.

Mais :

- Les EnR intermittentes n'assurent quasiment aucune garantie de production en période de froid anticyclonique (ni soleil, ni vent) ;
- Le soutien à la pointe repose sur le nucléaire, le gaz décarboné, les EnR pilotables et la flexibilité, non sur l'éolien ou le solaire.

La réduction du niveau des EnR intermittentes proposée par le Céréme n'aurait donc **qu'un impact marginal sur la capacité à passer la pointe**.

Conclusion :

1. Le projet PPE3 surdimensionne les capacités EnR intermittentes alors que :
 - la **demande en électricité est surestimée**,
 - les **moyens pilotables sont plus efficaces, moins coûteux et plus sécurisants**.
2. Le Céréme recommande de **limiter l'extension des EnR intermittentes à + 29 GW**, en s'en tenant aux projets déjà engagés.

Cela permettrait :

- **d'éviter 70 GW de surcapacités**,
- **d'économiser plus de 150 milliards d'euros d'ici 2035**, raccordements et renforcements de réseaux compris,
- de **réorienter les moyens financiers publics vers les vraies urgences climatiques** : la décarbonation directe des transports, de l'industrie et du logement